Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
Année scolaire 2020 – 2021

- Missions
 - Education à a citoyenneté
 - Education à la santé à la sexualité et prévention des conduites à risques
 - Contribution au plan de prévention de la violence
 - Aide aux parents en difficultés et lutte contre les exclusions

- Composition

Le CESC est présidé par le chef d'établissement ou son représentant et peut comprendre :

- des représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives ;
- des personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement ;
- des représentants de la commune et de la collectivité de rattachement au sein de ce conseil ;
- des représentants des partenaires institutionnels (police, gendarmerie, service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et associatifs) et un ou plusieurs représentants de la Réserve citoyenne de l'éducation nationale.

Le chef d'établissement veille à une composition équilibrée du CESC afin d'en garantir un fonctionnement efficace. Le nombre total des membres ainsi que celui des représentants de chaque catégorie de personnels représentés est validé par le conseil d'administration. Le CESC est réuni régulièrement à l'initiative du chef d'établissement ou à la demande du conseil d'administration.

La composition définitive du CESC ne sera arrêtée qu'une fois le conseil d'administration et ses différents conseils et commissions installé, c'est-à-dire le 5 novembre

- Principes de fonctionnement et modalités pratiques

Pour l'année en cours, quelques impératifs à respecter pour ne pas trop impacter les heures d'enseignements :

- Le nombre d'actions (concernant un niveau complet) est à limiter (3 - 4)
- Une équité entre les niveaux quant au nombre d'actions sera recherchée
- La programmation des actions visera une répartition équilibrée sur l'année
- Les partenaires intervenant à titre gratuit seront privilégiés. Pour quelques actions, qui auraient un coût, l'établissement pourra candidater à l'appel à projets du rectorat ou faire appel à ses fonds dédiés.

- Programme prévisionnel et évaluation

Cf tableau